

-----Règlement général Foot Loisir Amateur du district de l'Orne-----

- Seuls les joueurs *Licenciés* sont autorisés à participer aux matchs de Foot organisés pour la saison et le challenge.
- Chaque responsable d'équipe, sera en droit de demander ou pas, la présentation des listings d'équipes si absence de tablette.
- Mise en place de la tablette ou Feuille de Match est OBLIGATOIRE et à faire suivre au district (ou papier si 1 ère rencontre en attente de licence)
- Maximum de trois joueurs licenciés « Foot-Loisirs » âgés de 20 à 35 ans sont autorisés à prendre part aux rencontres de championnat.
- Dans la limite du possible éviter de les aligner en même temps sur la rencontre, (faire un roulement).
- Tacles interdits
- Au premier tacle, 10 min dehors, au second, sortie définitive du match avec remplacement par un coéquipier.
- Eviter des contacts trop violents ou virulents (à chacun d'en juger).
- Les responsables d'équipes doivent à tout prix maîtriser leurs coéquipiers et supporters.
- Toute insulte direct ou indirecte et inappropriée au jeu imposera au responsable de l'équipe concernée de sortir l'équipier du terrain.
- En cas de tension extrême et de comportement agressif, charge aux responsables de faire revenir le calme.
- Les règles du football sont identiques à celle de la FFF 2019-2020.
- 1/ Pour les matchs à 11 joueurs 2 X 45 Minutes
- 2/ Pour les matchs à 10 joueurs 2 X 40 Minutes
- 3/ Pour les matchs à 8 joueurs 2 X 35 minutes
- Auto-arbitrage ou arbitre central au bon vouloir de chacune des deux équipes.
- Les matchs devront tant que possible commencer à 21 heures.

Tous les responsables d'équipes, AINSI QUE LE DISTRICT DE L'ORNE, dans l'unanimité, souhaitent que ces closes soient respectées et ceci pour toute la saison.

Le Secrétaire Foot Loisir Amateur
Laurent Provost